

Monsieur Claude WISELER
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG

Luxembourg, le 15 janvier 2026

Heure d'actualité

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 84 du Règlement de la Chambre des Députés, notre Groupe parlementaire demande la mise à l'ordre du jour d'une **heure d'actualité** au sujet de :

L'accès aux réseaux sociaux des jeunes suite à la légifération en Australie introduisant une interdiction aux moins de 16 ans

Dans ce cadre, nous aimerais aborder, entre autres, les points suivants :

- L'utilité et la nécessité d'une limitation d'âge au niveau luxembourgeois pour les réseaux sociaux ;
- La mise en œuvre au niveau européen de mesures garantissant une vérification d'âge fiable et un niveau élevé de la protection des utilisateurs mineurs ;
- L'application et le renforcement des règles européennes ;
- La responsabilisation des plateformes.

Partant, nous vous prions de soumettre cette proposition à la prochaine réunion de la Conférence des Présidents.

Veuillez croire, Monsieur le Président, en l'expression de notre très haute considération.



Mandy MINELLA
Députée



Gilles BAUM
Président du Groupe parlementaire du DP